

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Bismi l-Lahi r-Rahmani r-Rahim*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Louanges à Allah Seigneur des mondes,  
que Allah honore et élève davantage en degrés  
notre maître Mouhammad et qu'Il préserve  
sa communauté de ce que le Prophète craint pour elle.*

## ***Discours de ^Idou l-'Ad-ha 1432/2011***

***Le sacrifice de ^Idou l-'Ad-ha et  
le récit de notre maître 'Ibrahîm avec notre maître 'Isma'îl  
^alayhima s-salâm***

Le dimanche 6 novembre 2011, 10 Dhou l-Hijjah 1432 de l'Hégire

*Allahou 'akbar Allahou 'akbar Allahou 'akbar  
Allahou 'akbar Allahou 'akbar Allahou 'akbar  
Allahou 'akbar Allahou 'akbar*

La louange est à Allah, Al-Moubdi', Al-Mou'id, Celui Qui nous a fait grâce de cette fête. Que davantage d'honneur et d'élévation en degrés soient accordés à notre maître Mouhammad, celui qui était véridique dans ses promesses et qui est honnête, ainsi qu'à ses proches musulmans et ses compagnons bons et purs et ceux qui les ont suivis correctement jusqu'au jour du jugement. Et je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, Al-Malikou l-Haqqou l-Moubin, et je témoigne que notre maître Mouhammad est Son esclave et Son messager, Safiyyouh – celui qu'Il a élu – et habibouh – celui qu'Il agréé le plus, celui que Allah a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes.

Esclaves de Allah, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de Allah Al-^Aliyy, Al-^Adhim, Lui Qui dit dans Son Livre qui ne comporte pas d'incohérence :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَكُنْتُمْ لَهُمْ آيَةً وَأَتَّقُوا اللَّهَ إِنَّا اللَّهُ خَبِيرٌ بِمَا تَعْمَلُونَ وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ نَسُوا اللَّهَ فَأَنْسَاهُمْ أَنْفُسَهُمْ أُولَٰئِكَ هُمُ الْفَاسِقُونَ﴾

*(Ya ayyouha l-ladhina amanou t-taqou l-Laha wa l-tandhour nafsoun ma qaddamat lighadin wa t-taqou l-Laha 'inna l-Laha khabiroun bima ta^maloun ; Wa la takounou kal-ladhina naçou l-Laha fa'ansahoum 'anfouçahoum 'oula'ika houmou l-façiqoun)*

ce qui signifie : « **Ô vous qui êtes croyants, faites preuve de piété à l'égard de Allah et que chacun considère ce qu'il a préparé pour le jour du jugement. Faites preuve de piété à l'égard de Allah. Certes, Allah sait tout ce que vous faites.** »

[*Sourat Al-Hachr* /18 et 19]

Ne soyez pas comme ceux qui ont oublié Allah et que Allah les a fait oublier eux-mêmes. Ce sont eux les perdants. Mes frères de Foi, sachez que le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* a incité à faire le sacrifice puisqu'il dit :

" ضَحُّوا وَطَيَّبُوا بِهَا أَنْفُسَكُمْ فَإِنَّهُ لَيْسَ مِنْ مُسْلِمٍ يُوجِّهُ ضَحِيَّتَهُ إِلَى الْقِبْلَةِ إِلَّا كَانَ دَمُهَا،  
وَفَرْثُهَا، وَصُوفُهَا، حَسَنَاتٍ مُحَضَّرَاتٍ فِي مِيزَانِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ "

(*dahhou wa tayyibou 'anfouçakoum fa'innahou ma min mouslimin yastaqbilou bidhabihatihi l-qiblata 'il-la kana damouha wa farthouha wa soufouha haçanatin fi mizanihi yawma l-qiyaamah*)

ce qui signifie : « **Faites le sacrifice et embaumez-vous par cela. Il n'y a pas un seul musulman qui oriente l'animal qu'il va sacrifier vers la Qiblah sans que le sang de ce qu'il égorge, le contenu de son estomac et sa laine ne soient des bonnes actions présentes dans sa balance au jour du Jugement** »

Sacrifier un animal à l'occasion de *Al-Id* est un acte très recommandé pour celui qui est aisé. Et ce, qu'il soit en train d'accomplir le *haji* ou autre. Le temps de ce sacrifice commence après l'entrée du temps de la prière de *Idou l-Ad-ha*, à savoir le temps de deux *rah* et de deux discours. S'il égorge avant cela, ce n'est pas suffisant. Et ce, en raison du *hadith* des deux *Chaykh* (*Al-Boukhariyy* et *Mouslim*) que cite *Al-Bara'*, que Allah l'a agréé, en disant :

« *Le Messager de Allah salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* a égorgé le jour du sacrifice après la prière et il a dit :

" مَنْ صَلَّى صَلَاتِنَا هَذِهِ وَنَسَكَ نُسُكَنَا فَقَدْ أَصَابَ سُنَّتَنَا وَمَنْ نَسَكَ قَبْلَ صَلَاتِنَا فِتْلِكَ شَاءَ لَحْمٍ  
فَلْيَنْدَبْ مَكَانَهُ "

(*man salla salatana hadhihi wa naçaka nouçoukana faqad 'asaba sounnatana wa man naçaka qabla salatina fatilka çatou lahmin fal-yadhbaç makanah*)

ce qui signifie : « **Celui qui a accompli la prière comme nous avons accomplie cette prière-ci et a accompli le rite du sacrifice comme nous l'avons exécuté, alors il se sera joint à notre Tradition. Et celui qui égorge avant notre prière, il s'agit là d'une bête sacrifiée pour sa viande ; qu'il en égorge une autre à sa place.** »

Le temps de ce sacrifice perdure jusqu'au coucher du soleil du troisième jour de *At-tachriq*. Les textes des savants *çafi^ites* se sont accordés sur le fait qu'il n'est pas permis de vendre quoi que ce soit de l'animal égorgé, que ce sacrifice soit à titre de vœu ou de manière volontaire, que cela concerne la viande, la peau, la graisse, les cornes, la laine ou autre. Il n'est pas valable de faire en sorte que la peau ou une autre partie de l'animal soit une rémunération du boucher.

Al-Boukhariyy et Mouslim ont rapporté de ^Aliyy, que Allah l'agrée :

"أَمْرِي رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أَنْ أَقُومَ عَلَى بُدْنِهِ فَأَقْسِمَ جَلَالُهَا وَجُلُودُهَا وَأَمْرِي أَنْ لَا أُعْطِيَ الْجَازَرَ مِنْهَا شَيْئًا وَقَالَ نَحْنُ نُعْطِيهِ مِنْ عِنْدِنَا"

« Le Messenger de Allah *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* m'a ordonné de me charger de l'égorgement de ses chamelles et de partager leurs chairs, leurs peaux et il m'a ordonné de ne donner au boucher quoique ce soit de cela. Et il a dit : nous lui donnerons à partir de nos biens »

Mes frères de Foi, le sacrifice est une tradition de notre maître 'Ibrahîm ^alayhi s-salam au sujet de laquelle le Messenger de Allah *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* a dit :

"سُنَّةُ أَبِيكُمْ إِبْرَاهِيمَ"  
(sounnatou abikoum 'Ibrahîm)

ce qui signifie : « **C'est la Tradition de votre père 'Ibrahîm** »

En effet, il a été révélé dans le rêve à notre maître 'Ibrahîm ^alayhi s-salam d'égorger son fils 'Isma^îl. Allah *ta^ala* dit au sujet de 'Ibrahîm qu'il a dit à son fils :

﴿ يَا بُنَيَّ إِنِّي أَرَى فِي الْمَنَامِ أَنِّي أَذْبَحُكَ فَانظُرْ مَاذَا تَرَى ﴾

(*ya bounayya 'inni 'ara fi l-manami 'anni 'adhbahouka fandhour madha tara*)  
ce qui signifie : « **Ô mon fils, j'ai vu dans le rêve que j'étais en train de t'égorger, dis-moi ce que tu en penses.** » [sourat As-Saffat/102]

La vision des Prophètes est une révélation. C'est ainsi que lorsqu'ils voient dans le rêve en train de faire quelque chose, ils la feront. C'est pour cela que notre maître 'Ibrahîm ^alayhi s-salam a décidé d'exécuter ce qu'il a vu dans le rêve.

Les savants ont énoncé, dans les exégèses et récits des prophètes, que 'Ibrahîm ^alayhi s-salam a dit à son fils, quand il a voulu l'égorger : « *Viens, nous allons présenter une offrande à Allah ^azza wa jall.* »

Il prit un couteau et une corde, puis ils partirent tous deux. Et lorsqu'ils arrivèrent entre les montagnes, Isma^îl lui dit : « *Père, où est donc ton offrande ?* ». Il lui répondit : « *Mon fils, j'ai vu dans le rêve que je t'égorgeais* ». Il est rapporté dans le *Qur'an* ce que Isma^îl dit alors ce qui signifie : « *Père, fais ce que tu as reçu l'ordre de faire. Tu me trouveras, si Allah le veut, au nombre de ceux qui patientent* ».

Il ajouta ensuite : « *Attache bien mes liens afin que je ne tremble pas, éloigne tes vêtements de moi pour que mon sang ne les entache pas car sinon ma mère le verrait et s'attristerait. Fais passer le couteau rapidement sur ma gorge afin que la mort me soit plus facile ; et quand tu verras ma mère passe-lui le salam de ma part* ».

Notre maître 'Ibrahîm l'a pris alors dans ses bras en pleurant, en l'embrassant et en disant : « *Mon fils, quelle bonne aide tu es pour moi dans l'application de ce que Allah ^azza wa jall*

ordonne de faire ! ». Puis, il passa le couteau sur sa gorge mais le couteau n'a rien tranché. *Moujahid* a dit : lorsqu'il a fait passer le couteau au niveau de la gorge, le couteau s'est retourné. Alors, *Isma'il* dit à son père : « *Que t'arrive-t-il ?* ». *Ibrahim* lui répondit : « *Le couteau s'est retourné !* ». Sur ce, il lui dit : « *Alors, donne-moi des coups de couteau !* » Mais lorsqu'il a donné des coups, le couteau ne s'est pas planté, il n'a rien coupé ! En effet, *Allah* est Le créateur de toute chose. Il est Celui Qui crée la coupure avec le couteau quand Il veut que cela ait lieu.

Par ailleurs, *Allah ta'ala* a su par Sa Science qui n'a pas de début, qui n'augmente pas, qui ne diminue pas et ne se renouvelle pas, que *'Ibrahim* et son fils ne retardent pas l'accomplissement de ce que *Allah* ordonne de faire et qu'ils étaient tous deux véridiques dans leur soumission et leur exécution des ordres de *Allah*.

C'est alors que *'Ibrahim alayhi s-salam* entendit un appel qui signifie : « *Tu as bien obéi en réalisant ce que tu as vu dans le rêve, c'est ainsi que nous rétribuons les bienfaiteurs. Voici une compensation pour ton fils !* »

*'Ibrahim alayhi s-salam* s'est retourné et vit *Jibril alayhi s-salam* et avec lui un bélier. *Allah ta'ala* dit :

﴿ وَفَدَيْنَاهُ بِذَبْحٍ عَظِيمٍ ﴾  
(wa fadaynahou bidhabhin ^adhim)

ce qui signifie : « **Et Nous le lui ont compensé par un sacrifice éminent** »

C'est à dire que *Allah ta'ala* lui épargna *'Isma'il* de l'égorgement en faisant en sorte qu'il soit compensé par le sacrifice d'un bélier ayant des cornes, grand par la taille et les bénédictions.

Mes frères de Foi, ce récit nous augmente en certitude à propos de l'éminence des Prophètes *alayhimou s-salam* eux étaient tous soumis à *Allah ta'ala* et qui s'empressaient de Lui obéir. *Allah ta'ala* fait leur éloge dans le *Qur'an* honoré par Sa Parole :

﴿ وَكُلًّا فَضَّلْنَا عَلَى الْعَالَمِينَ ﴾  
(wa koullan faddalna ^ala l-^alamin)

ce qui signifie : « **Et Nous leur avons accordé à tous un degré plus élevé que le reste du monde** »

Il convient donc de prendre exemple sur eux en s'empressant d'accomplir des bons actes, en s'éloignant des interdits. On tire aussi comme profit de ce récit que la Volonté de *Allah ta'ala* se réalise en toutes Ses créatures et que l'ordre n'est pas la volonté. Ainsi, *Allah tabaraka wa ta'ala* a ordonné à *'Ibrahim alayhi s-salam* d'égorger son fils mais Il n'a pas voulu que cela ait lieu. Ce n'est pas parce que *Allah ta'ala* ordonne de faire quelque chose qu'Il en veut forcément l'entrée en existence et ce n'est pas parce qu'Il a voulu qu'une chose se produise qu'Il a forcément ordonné de la faire.

Par exemple, la foi des croyants et l'obéissance de ceux qui sont obéissants sont toutes deux sur ordre de *Allah*, par Sa Volonté, conformément à Sa Science et par Son agrément. Quant à la mécréance des mécréants et à la désobéissance des désobéissants, c'est bien par la Volonté de *Allah*, par Sa Science ; mais ce n'est pas sur ordre de *Allah*, ni par Son agrément.

Wa l-Lahou ta<sup>ala</sup>'a<sup>lam</sup> wa 'ahkam.

## Deuxième discours

Allahou 'akbar Allahou 'akbar Allahou 'akbar  
Allahou 'akbar Allahou 'akbar Allahou 'akbar  
Allahou 'akbar

La louange est à Allah. Que davantage d'honneur et d'élévation en degrés soient accordés au Messager de Allah. Je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire Preuve de piété à l'égard de Allah.

Mes frères de foi, à l'occasion de cette occasion éminente, je vous rappelle ainsi qu'à moi-même, de maintenir les liens avec les proches parents et de faire preuve de miséricorde envers les pauvres, les orphelins, les veuves et les miséreux. Le Messager de Allah a dit à un de ses compagnons :

" أَطْعِمِ الطَّعَامَ وَصِلِ الْأَرْحَامَ وَصَلِّ بِاللَّيْلِ وَالنَّاسُ نِيَامٌ تَدْخُلُ الْجَنَّةَ بِسَلَامٍ "

(at<sup>imi</sup> t-ta<sup>am</sup> wa sili l-'arham wa salli bil-layli wa n-naçou niyam tadkhoulî l-jannata bi-salam)  
ce qui signifie : « **Donne à manger, maintiens les liens avec tes proches et accomplis des prières de nuit alors que les gens sommeillent, tu entreras alors au paradis en toute sécurité** » [Fin du hadith].

Et je vous mets en garde, ainsi que moi-même, de rompre les liens avec les proches parents. En effet, notre Seigneur tabaraka wa ta<sup>ala</sup> dit dans Son livre honoré :

﴿ وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ وَالْأَرْحَامَ ﴾

(wa t-taqqou l-Laha l-ladhî taça'alouna bihi wa l-'arham)

Ce qui signifie : « **Faites preuve de piété à l'égard de Allah et au sujet des liens avec vos proches** »

C'est-à-dire de ne pas rompre les liens avec les proches car certes cela fait partie des grands péchés. Cette rupture se produit en leurs causant dans leurs cœurs le sentiment d'être délaissés, soit en s'abstenant de les aider financièrement alors qu'ils seraient dans le grande besoin, sans excuse, ou bien en s'abstenant de leurs rendre visite sans excuse aussi. Un exemple d'excuse, c'est qu'il n'a pas suffisamment de moyens pour le faire ou alors il en a mais il en a besoin pour quelque chose de plus prioritaire dans la dépense que d'aller les visiter. A noter que ce qui est signifié par « les proches », ce sont par exemple les grands parents, les oncles et tantes, paternels et maternels, ainsi que leurs enfants.

En outre, si tes proches ne maintiennent pas les liens avec toi, le fait que toi tu les maintiennes te fait gagner une récompense éminente. En effet, le Messager de Allah a dit :

" صِلْ مَنْ قَطَعَكَ "

(sil man qata<sup>ka</sup>)

Ce qui signifie : « **maintiens les liens avec tes proches qui les rompent** »

Et il a dit, que les meilleures élévations en degrés lui soient accordées :

" لَيْسَ الْوَاصِلُ بِالْمُكَافِيٍّ وَ لَكِنَّ الْوَاصِلَ مَنْ وَصَلَ رَحِمَهُ إِذَا قَطَعَتْ "

(layça l-wasilou bil-moukafi' wa lakinna l-wasila man waçala rahimahou 'idha qata<sup>at</sup>)

Ce qui signifie : « Celui qui maintient les liens avec ses proches de la manière complète n'est pas celui qui ne les maintient qu'avec ceux qui les maintiennent avec lui mais c'est celui qui les maintient avec ceux qui les ont rompus ».

Il y a dans ces deux hadiths l'annonce que maintenir les liens avec ceux des proches qui ne les maintiennent pas avec lui est meilleur que les maintenir avec ceux qui les ont rompus car cela fait partie du comportement d'excellence auquel la religion incite fortement. Alors, que l'un d'entre nous ne dise pas : « lui, il ne me visite pas et ne demande pas après moi, alors pourquoi vais-je, moi, le visiter ?! » Au contraire, qu'il contredise son égo et qu'il le visite afin qu'il gagne cette grande récompense, si *Allah ta^ala* le veut.

Mon frère en Islam, hâte-toi à l'obéissance à *Allah*, exécutes ses ordres, œuvres pour ta demeure au jour du jugement et approvisionne-toi en piété pour le jour du jugement en accomplissant les obligations, en te gardant des interdits et en multipliant les actes de bien, certes ce sont les choses qui perdureront pour toi dans l'au-delà.

Ô *Allah*, fais que l'on soit de ceux qui agissent rapidement vers t'obéir et fais-nous maintenir sur la foi. Accorde-nous la réussite pour accomplir ce que tu agrées et pardonne aux croyants et aux croyantes, les vivants d'entre eux et ceux qui sont morts. Et que chaque année vous soyez dans le bien.



[www.apbif.org](http://www.apbif.org)

**Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France**

52, boulevard Ornano 75018 Paris. Tél. : 01 42 62 79 97 Fax : 01 42 62 79 68

*Les documents édités par l'A.P.B.I.F. peuvent être obtenus aux adresses suivantes :*

<b>Paris</b>	11, rue Labois-Rouillon 75019 Paris	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
<b>Ile de France</b>	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	4, rue des Fossés 77000 Melun	01 60 65 46 06
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
<b>Alès</b>	9, rue du Trescolet l'Habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
<b>Avignon</b>	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
<b>Lille</b>	134, rue des Postes 59000 Lille	03 20 06 31 10
<b>Lyon</b>	145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
<b>Marseille</b>	138, rue de Crimée 13003 Marseille	04 91 62 98 09
<b>Montpellier</b>	391, Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
<b>Nancy</b>	397 avenue Pinchard 54100 Nancy	09 50 89 38 07
<b>Narbonne</b>	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
<b>Nice</b>	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
<b>Nîmes</b>	56, galerie Richard Wagner 30900 Nîmes	04 66 64 51 84
<b>Rennes</b>	22, rue Louis Delourmel 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche	02 99 30 25 66
<b>St-Dizier</b>	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
<b>St-Etienne</b>	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
<b>Strasbourg</b>	49, rue du faubourg national 67100 Strasbourg	03 88 32 41 57
<b>Toulouse</b>	Résidence Les Oliviers 207 rue Henri Desbals	05 61 76 17 16
	31100 Toulouse	
<b>Valenciennes</b>	13, avenue du sénateur Girard 59300 Valenciennes	03 27 41 72 88